





# MINUTENBLAD

DOSSIER No. OD 1671

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ENTENTE  
NAAM: ~~INTERNATIONALE ANTICOMMUNISTE.~~

1. Aangelegd op verzoek van B III 7  
op 31-5-50 door ACD-4b

MINISTERIE  
VAN BUITENLANDSE ZAKEN  
'S-GRAVENHAGE

6.139  
05.26  
- 9 OCT. 1950  
ACD/ *94722*  
*PAN*

VERZOEKE BIJ BEANTWOORDING, KENMERK, ONDERWERP, DATUM EN NUMMER TE VERMELDEN

Kenmerk: **DEU/OE.**

Datum: **25 September 1950.**

Onderwerp: **Bulletin "Entente Internationale  
Anticommuniste"**

Nummer: **94722.**

**Bijlage één.**

**VERTROUWELIJK.**

Ik heb de eer U hiernaevens een exemplaar te doen  
toekomen van het "Bulletin de l'Entente Internationale  
Anticommuniste", gedateerd September 1950.

Ik moge mij korthedshalve naar de inhoud van  
bijlage dezen verwijzing veroorloven.

**DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN,  
Voor deze  
Het Hoofd van het Bureau Oost-Europa,**

*F. Simons*

De Binnenlandse Veiligheidsdienst,

Javastraat 68, via het Ministerie van  
Binnenlandse Zaken.

'S-GRAVENHAGE.

12. SEPT. 1950

ENTENTE INTERNATIONALE ANTICOMMUNISTE

3, Rue Maurice , 3  
G e n è v e

Septembre 1950.

LE KOMINFORM ET LA Vème COLONNE A L'OEUVRE .

Il y a une année, nous avons adressé aux Gouvernements une Requête exposant l'action communiste internationale et préconisant un accord intergouvernemental en vue de combattre énergiquement le Kominform .

Jusqu'à ce jour il n'a pas été donné suite à cette Requête. Le rapport ci-dessous que nous avons reçu de bonne source française, montre à quel point elle est de plus en plus justifiée. Qu'attendent les gouvernements des pays restés libres pour s'unir contre le Kominform ?

\* \* \*

L'appareil syndical illégal.-

Les informations les plus précises que nous avons recueillies sur la réorganisation de l'appareil communiste clandestin - informations qui ne sont pas totalement ignorées des pouvoirs publics - montrent que le parti a dès à présent pris ses responsabilités . Il sait que son action risque de le briser prématurément mais que, d'autre part, la conjoncture mondiale lui impose de préparer son passage dans la clandestinité absolue. En conséquence, tandis que le Parti communiste officiel (français et italien) poursuit l'agitation dans toutes les entreprises afin de tenir en haleine les troupes et les cadres, tandis que les actions revendicatives lui permettent de maintenir le contact avec les masses et de forcer la main aux organisations concurrentes (socialistes, syndicats autonomes et syndicats chrétiens), l'appareil clandestin place le dispositif d'une cinquième colonne qui ne soit plus seulement l'expression d'une formation théorique, un sujet d'articles de presse, mais bel et bien une formation du combat armé, une élite de partisans éprouvés, prêts à des engagements qui, débordant le cadre syndical, relève de la guérilla .

En France, un premier effort a été entrepris au début de l'année, après le congrès de Gennevilliers, sur les Comités d'Entreprises qui se sont vus chargés par la C.G.T. de dénoncer les travaux de Défense nationale et les constructions de guerre ,

Il fut procédé pour cela de la façon suivante. Des questionnaires sur la production, minutieusement détaillés, ont été répandus par les soins des Comités d'entreprises. En apparence il ne s'agissait que d'alimenter la campagne pacifiste de la presse communiste. En fait, cette presse n'avait guère besoin de tels renseignements attendu qu'elle les possède déjà grâce : a) aux députés qui siègent dans les différentes commissions parlementaires, b) aux préfets, sous-préfets ou secrétaires de prefectures, communistes ou sympathisants, encore en fonction, c) aux hommes de confiance de la C.G.T. à la direction ou sous-direction d'entreprises étatisés ou privées. Mais en poussant les masses à rédiger de telles dénonciations, sans que le gouvernement n'ose intervenir, la C.G.T. et derrière elle le parti, raffermis-saient la confiance de leurs collaborateurs bénévoles, ils les familiarisaient avec des problèmes d'une extrême importance et surtout ils pouvaient juger de la valeur du travail, de la "compréhension" et du rendement individuel de ceux qu'ils se proposaient d'enrégimenter dans l'appareil syndical clandestin.

Etienne Fajon, l'un des secrétaires de la C.G.T., s'est vu déchargés d'une partie de ses tâches habituelles afin de consacrer la totalité de ses efforts aux Comités d'Entreprises. C'est à lui qu'incombe désormais le soin d'entretenir l'agitation syndicale et d'activer la campagne contre les "fabrications de guerre" et "l'impérialisme américain". Il joue son rôle si adroitement que, bien souvent, les syndicats chrétiens - passant outre aux avertissements de l'épiscopat et du clergé - lui emboîtent le pas. Cela s'est encore vu en juillet dernier où, grâce à l'appoint des voix des sociaux-chrétiens, les communistes, bien que battus aux élections de la Sécurité Sociale, ont pu conserver dans cet important organisme les principaux postes de commande. Or, avec le repérage qu'elles facilitent, les caisses de la Sécurité Sociale constituent un excellent fichier de la production nationale et de l'ensemble de l'économie française.

Pendant, là se borne le nouveau rôle d'Etienne Fajon. En conséquence, il serait assez délicat, à un gouvernement résolu d'en finir avec la trahison, de toucher à Fajon sans avoir l'air de pratiquer une politique anti-ouvrière.

Dans la réalité, Fajon se voit "coiffé" par le jeune député du Nord, Auguste Lecoœur, ancien sous-secrétaire d'Etat à la production industrielle. Le parti l'a placé, au début de l'année, à la tête de l'ensemble du mouvement syndical clandestin qui double le mouvement syndical officiel.

Sa qualité de député et l'immunité qui s'y attache permettront à Lecoœur de poursuivre son activité, aussi longtemps que le parti ne sera pas mis hors-la-loi. Mais il va de soi qu'un remplaçant est d'ores et déjà désigné, pour le cas où son arrestation empêcherait inopinément Lecoœur d'assurer ses fonctions. Idem aux autres échelons, jusqu'aux plus modestes. Ainsi, le 23 avril, à une Conférence tenue à Paris, Lecoœur invita les cinq cents délégués de Comités d'Entreprises qu'il avait réunis, à "défendre la paix en pous-

sant l'action s'il le fallait jusqu'aux solutions extrêmes". Ses propos furent reproduits par l'Humanité. Ce faisant, il s'agissait autant de juger des réactions gouvernementales - il n'y en eut pas - que de confirmer les militants dans cette idée qu'en absence de réaction de ce genre, tout était permis.

Mais le lendemain, 24 avril, lors d'une séance à laquelle étaient seuls admis les délégués appartenant à l'appareil clandestin - ils se présentèrent au nombre de plus de trois cents - Lecoeur, parlant non plus cette fois d'agitations et de grèves ayant à la base un prétexte acceptable pour les militants ordinaires, mais des indispensables repérages à effectuer, des communistes sûrs et non politiquement compromis à placer et à maintenir aux leviers de commande de l'industrie, Lecoeur invita ces trois cents délégués à lui proposer eux-mêmes des remplaçants de confiance et de faire procéder de la même manière au dédoublement des différents échelons. Seuls le désignateur et bien entendu Lecoeur devaient connaître le nom du nouveau responsable, sa qualité, ses fonctions et les moyens propres à le rapidement alerter. Il fut en outre prévu que des cours de formation à l'activité illégale et à l'étude du problème des liaisons seraient faits chaque mois, dans chaque région, par des membres de l'ancien appareil clandestin - celui qui fonctionna sous l'occupation allemande.

Lecoeur mit en évidence qu'il s'agissait beaucoup moins de procéder au recrutement de militants, cela étant l'affaire de Fajon, que de grouper des techniciens avertis du repérage et du sabotage, comme lui-même l'avait fait lors de son passage à l'Electricité de France. Il exposa qu'un homme de cette qualité, en bonne place, était à même de créer des difficultés insurmontables à l'exercice du pouvoir et à l'occupation du territoire par une armée étrangère, en sabotant telle centrale électrique, le fonctionnement de telle gare, de telle usine, de tel centre de production ou de répartition.

La recherche et le dressage des éléments qui, au jour J., auront à exécuter les consignes reçues, les fameux questionnaires sur les fabrications de guerre permettent aisément de les détecter. Jusqu'à présent ces formulaires, dont la presse communiste fait parfois état, sont, après trois tris a) au Comité de l'Entreprise, b) par les "clandestins" du dit Comité, c) par le "clandestin" régional, adressés à l'aréopage secret qui seconde Lecoeur.

Dûment contrôlés et recoupés, les questionnaires témoignent non seulement du dévouement et de l'intelligence de leur auteur, mais encore de la valeur stratégique de la fonction occupée par celui-ci. Après une enquête approfondie sur sa personnalité, l'appareil syndical clandestin le fera bientôt contacter.

Les "Partisans de la Paix".-

Le député Laurent Casanova préside l'appareil politique illégal du parti, au même titre que Lecoeur inspire l'appareil syndical illégal. Les deux hommes travaillent d'ailleurs en collaboration.

Du sommet au dernier échelon, l'appareil, du parti est pareillement doublé par des militants dont on ne publie jamais les noms. En vérité, la lutte contre le nazisme était sur la fin à ce point publique que le parti s'est résolu à "brûler", l'an dernier, l'ensemble de son ancien appareil clandestin. Il l'a remplacé aujourd'hui par des éléments jeunes et souvent par des étrangers. Cependant, il a bien fallu conserver certains des vieux cadres, pris parmi les plus expérimentés. Mais depuis un an ou deux on avait placé ces derniers en veilleuse, ou bien on les avait frappés de "disgrâces" plus ou moins spectaculaires.

C'est ainsi que Casanova fut installé à la direction du Front National, ce que la presse interpréta à tort comme un "limogage" puisque ce Front National ne correspondait plus à rien de valable.

Casanova ne voyage pas beaucoup, il n'intervient que rarement à la Chambre et toujours sur des sujets secondaires. Mais il a opéré un tri dans le C.O.M.A.C., l'ex-organisation militaire du parti pendant la Résistance, et même il a scindé le C.O.M.A.C. en deux. Une première partie, de composition variée, qui borne son activité à des coups de main protestataires contre les librairies et les journaux adverses (on lui doit l'attaque contre le Figaro). L'autre partie, 100% communiste, dont les rares réunions, en petits comités, affectent d'emprunter l'aspect de rendez-vous du souvenir. C'est ce dernier C.O.M.A.C., apparemment en veilleuse, qui dépend de Casanova et qui forge l'armature clandestine du parti.

On sait qu'à la base du parti (aujourd'hui 750.000 cotisants), se trouve la cellule qui correspond selon le cas soit au quartier soit à l'entreprise. Entre la cellule de quartier et celle de l'entreprise et entre les cellules politiques d'entreprises et les comités syndicaux d'entreprises, rien que des courroies de transmission. Du nombre et de la qualité de ces courroies dépendant directement de Casanova dépend aussi l'avenir de l'appareil clandestin.

Pour le recrutement, on a procédé de la même façon qu'à la C.G.T. Toutefois il est bientôt apparu que les "clandestins syndicaux" indispensables à leurs postes stratégiques, ne pouvaient sans inconvénients graves se voir chargés de tâches autres que les leurs propres. Tandis que les "clandestins politiques" - qui, d'autre part, se recrutent aussi dans les campagnes - étaient tout naturellement destinés à encadrer la future armée des partisans, c.à.d. les troupes des maquis. Si les précautions n'étaient pas moins indispensables dans l'un et l'autre cas, le recrutement des partisans s'avérerait, cependant, moins limité que celui des techniciens du sabotage.

La pétition de Stockholm et la création des "Partisans de la Paix" allaient procurer au parti les éléments sûrs et jeunes dont il avait besoin, et que les militants chevronnés du C.O.M.A.C. se chargeaient d'instruire.

En même temps, Casanova pourrait devoir mettre au net un double fichier : celui des purs et celui des adversaires. La campagne de la collecte des signatures fut très précieuse à l'établissement d'une première classification. En France, jusqu'ici dix millions de personnes, soit un quart de la population, - 12 millions en Italie - ont été contactées, souvent jusqu'à trois ou quatre reprises. "Chacun doit donner les raisons de son refus ou de son acceptation, personne ne peut l'éviter en se dérobant ou en se dissimulant derrière des phrases vagues", disent les instructions aux collecteurs. Les sections et cellules du parti, ainsi que celles des nombreuses organisations annexes, procèdent à un premier épiluchage. Celui-ci est d'autant plus facile que les appartenances et les antécédents des contactés sont localement connues. Les cellules clandestines examinent alors ce premier tri et le repassent, après un second tri plus étudié, aux responsables des transmissions, à l'échelon de la région. C'est seulement alors que le résultat de ce troisième tri monte à l'échelon national, c'est-à-dire au fichier dont le double est mis en lieu sûr, hors de France.

Les communistes de la sorte sont mieux renseignés sur l'état d'esprit de la population que la meilleure police du monde et ils se trouvent dans une situation beaucoup plus avantageuse que celle des forces servant au maintien de l'ordre. Cette documentation relative à la répartition des éléments pro ou anticommunistes dans chaque localité constituerait déjà en soi un danger, mais outre qu'elle contribue à entretenir chez les indifférents ou les adversaires un complexe de la peur, elle sert surtout d'une part à activer le recrutement des partisans des futurs maquis, d'autre part à enrôler des éléments capables et de confiance dans l'appareil clandestin, enfin à doter les services soviétiques de renseignements parfaitement valables sur les points où pourra s'appuyer la cinquième colonne et où il faudra lancer les parachutistes.

Il en va pareillement en Italie et les autorités des deux pays n'ignorent pas que les deux partis ont déjà dépassé le stade de la préparation et qu'ils se sont déjà engagés fort avant dans celui de l'armement et de l'instruction militaire des éléments les plus sérieux.

---

MINISTERIE VAN  
BUITENLANDSE ZAKEN

74119 6/59  
'S-GRAVENHAGE, de 12 Mei 1950

Directie Europa-Bureau Oost-Europa  
No. 42692

Bijlage: 2.

Men wordt verzocht bij de aanhaling van  
deze brief dagtekening, nummer  
en afdeling nauwkeurig te vermelden

15 MEI 1950

ACD/05412

co. 74119

01336

./.  
Ten verveolge op mijn schrijven laatstelijk van  
3 Maart 1950, No. 14182, heb ik de eer U hierbij een  
publicatie van de "Entente Internationale Anticommu-  
niste", te Genève, van Maart en April 1950 te doen  
toekomen.

DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN,  
voor deze,  
Het Hoofd van het Bureau Oost-Europa,

*F. Linné*

Aan het Ministerie van Binnenlandse Zaken,  
Afdeling Binnenlandse Veiligheidsdienst,  
te 's - G r a v e n h a g e .

Aan H.B.

Van B. St.

1 bijlage.

*Handwritten:* daarna B III - B XI

OP KAART
ACD/46
DAT: 31/07/50
PAR: 100

23 Maart 1950  
Intr. 27.3.50

*Handwritten:* 6,159  
05,23 - 09,294

29 MRT 1950
ACD/02705

*Handwritten:* O.I. A.C. kaart

Bijgaand wordt toegezonden het Januari-nummer van het orgaan van de "Association Suisse des Amis de l'Entente Internationale Anticomuniste".

Door een van de dezerzijds onderhouden contacten werd het bestaan van deze groepering en haar uitgave bekend gemaakt, waarna maatregelen zijn getroffen regelmatig het blad te ontvangen ter aanvulling van de bestaande documentatie.

B XI, aan wie inzage van een en ander werd gegeven, stelt veel prijs op toezending. -EINDE-

Afleveren en retour: -----  
B III

*Handwritten:* nummer rebusen van Buisend. Zaken (81376)

exc. naar P & B.

3 Mei

50.

B 81336

IIIa/c 3

UITGEBODEN

Entente Internationale  
Anticommuniste.

DIENSTGEHEIM.

Met verwijzing naar Uw brieven resp. van 19.11.1949, no 109340, van 5.1.1950 no 121847 en van 3.3.1950 no 14182, alle Directie Algemene Zaken, waarbij U mij diverse nummers van het "Bulletin d'information" van de "Association Suisse des Amis de l'Entente Internationale Anti-Communiste" deed toekomen, heb ik de eer Uwe Excellentie te berichten, dat gecontinueerde toezending van deze "Bulletins" zeer op prijs zal worden gesteld.

HET HOOFD VAN DE DIENST

Aan Zijne Excellentie de  
Minister van Buitenlandse Zaken  
t.a.v. de Chef Directie  
Algemene Zaken,  
te

①

Mr. L. Einthoven.

's-Gravenhage.

F/W

6.159  
05.23  
CO 4119

MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN  
Directie Algemene Zaken/JZ

~~VEDELIJK~~

No. 14182

AMSTERDAM, de 7 Maart 1950.

Men wordt verzocht bij de aanhaling van deze brief dagtekening, nummer en afdeling nauwkeurig te vermelden	
<b>7 MRT 1950</b>	
ACD/01336	

CO 4119  
77562

Ten vervolg op mijn schrijven dd. 5 Januari 1950, DAZ/JZ, No. 121847, heb ik de eer U hierbij te doen toekomen "Bulletin d'information" No. 1/1950 van de "Association Suisse des Amis de l'Entente Internationale Anti-communiste".

DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN e.i.,  
Voor de Minister,  
De Chef der Directie,

*B. Duane*

Aan de Binnenlandse  
Veiligheidsdienst.

*in kennis gebracht via  
Bakaf (82705)*

JB/F/W

MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN  
Directie Algemene Zaken

XANENNIEX  
No. 121847

6.189  
8512 - 59.204  
S-GRAVENHAGE, de 5 Januari 1950.

7 JAN 1950  
Men wordt verzocht bij de aanhaling van  
deze brief dagtekening, nummer  
en afzender nauwkeurig te vermelden  
ACD/ 77562  
ca 74119

Ten vervolge op mijn schrijven dd.  
19-11-49, JAZ, No. 109340, heb ik de eer  
U hiernevens te doen toekomen een exem-  
plaar van de publicaties 1 t/m 3 van de  
Entente Internationale Anti-communiste.

K

DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN,  
Voor de Minister,  
De Chef der Directie,

B. de Vries

an de Binnenlandse  
Veiligheids-Dienst.

CB.

MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN

~~ANDEKING~~ Dir. Jur. en Administratieve Zaken.

No. 109340.

'S-GRAVENHAGE, de 19 November 1949.

Men wordt verzocht bij de aanhaling van  
deze brief ~~de afzendingnummer~~  
en afdeling nauwkeurig te vermelden

22 NOV. 1949

ACD/74119

Ik heb de eer U hierbij ~~ter kennis-~~  
..... ming te doen toekomen een exemplaar van  
publicatie, No. 5/1949 van de "Entente In-  
ternationale Anticommuniste" te Genève.

DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN,  
Voor de Minister,  
De Chef der Directie,

*B. Duurs*

Aan de Binnenlandse Veiligheidsdienst.

*nummer ontbreken  
naar Mr. Fock  
(73786)*

UITGEBODEN

No.: B 73786

's-Gravenhage, 3 Mei 1950.

derw.: Entente Internationale  
Anti-communiste.

IIIa/c 2

DIENSTGEHEIM

Met verwijzing naar Uw brief van 11 November 1949, U 20093 -C56-C1/C.S2, moge ik U berichten, dat het "Bulletin d'information van de "Association Suisse des Amis de l'Entente Internationale Anti-Communiste" reeds regelmatig door mij wordt ontvangen.

Doorzending Uwerzijds van dit "Bulletin" kan dus achterwege blijven.

K.A.

Aan de Heer Regeringscommissaris  
in Algemene Dienst  
Plein 1813, no 4  
te  
's-GRAVENHAGE.

OWU 4/11 44

Volgnummer

16 NOV. 1949

ACD/ 73706

11 November 1949.

U 20093 a - C 56 - C1/CS2

Betr: Entente internationale anticommuniste.

Bijgaand moge ik U een publicatie doen  
toekomen van bovengenoemde organisatie,  
hetwelk mij door tussenkomst van het Ministe-  
rie van Buitenlandse Zaken bereikte en naar  
de inhoud waarvan ik korthedshalve moge  
verwijzen.

A.

Aan het Ministerie van Binnenlandse Zaken  
Javastraat 68  
'sGRAVENHAGE.

*Minister van Binnenlandse Zaken*  
*Peter Buis. Zaken*  
*(7-4-119)*